



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VERQUIN
Séance du 30 mars 2010

L'an deux mille dix, le trente mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de VERQUIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TASSEZ, Maire.

Convocations en date du 25 mars 2010.

Etaient présents : M. T. TASSEZ, M. J. DELAHAYE, Mme M. DUFOUR, M. J.L. CODRON, M. F. HULLIN, Mme M. HERREMAN, M. M. THIEUW, M. E. DHAILLE - M. H. VIVIEN, Mme M. MAJEWSKI, Mme S. VANCALSTER, M. M. NOWAK, Mme V. DA SILVA, M. A. FICARRA, M. M. PHILIS, Mme L. KAJ, Mme C. DANIEL.

Etaient excusés : M. MAGNIER a donné procuration à M. CODRON – M. BERDEAUX a donné procuration à M. DELAHAYE – M. GROUX a donné procuration à Mme HERREMAN – M. CARON.

Etaient absents : Melle CADET – Mme JEDYNIAK.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. Le conseil municipal a désigné comme secrétaire de séance M. Michel NOWAK qui déclare accepter ces fonctions.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

23500 - COMMUNE DE VERQUIN -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 139 087,16	1 816 744,18	2 955 831,34
Titres de recettes émis (b)	918 983,15	1 916 392,44	2 835 375,59
Réductions de titres (c)	0,00	237,25	237,25
Recettes nettes (d = b - c)	918 983,15	1 916 155,19	2 835 138,34
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 139 087,16	1 816 744,18	2 955 831,34
Mandats émis (f)	422 134,62	1 580 356,29	2 002 490,91
Annulations de mandats (g)	0,00	6,00	6,00
Dépenses nettes (h = f - g)	422 134,62	1 580 350,29	2 002 484,91
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	496 848,53	335 804,90	832 653,43
(h - d) Déficit			

23500 - COMMUNE DE VERQUIN -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2008	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009
I - Budget principal				
Investissement	-129 510,63	0,00	496 848,53	367 337,90
Fonctionnement	206 393,37	148 001,98	335 804,90	394 196,29
TOTAL I	76 882,74	148 001,98	832 653,43	761 534,19
II - Budgets des services à caractère administratif				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
CIMETIERE VERQUIN -				
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	7 175,81	0,00	0,00	7 175,81
Sous-Total	7 175,81	0,00	0,00	7 175,81
TOTAL III	7 175,81	0,00	0,00	7 175,81
TOTAL I + II + III	84 058,55	148 001,98	832 653,43	768 710,00

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résumés.



A ARRAS

, le 25 FEV. 2010

Le Directeur Départemental
des Finances Publiques
Par Arras

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de COMMUNE DE VERQUIN - pendant l'année 2009 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Christèle LEBEVRE

TRÉSORERIE PRINCIPALE
de BÉTHUNE-062060
21, rue Hernot
B.P. 805
62408 BÉTHUNE CEDEX
Tél. 03.21.68.06.43

A BÉTHUNE
LE TRÉSORIER PRINCIPAL

, le - 8 MARS 2010

J.-P. LECAILLE

Vu par Riemy TASSEZ Maire de VERQUIN
émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 30/03/2010 par l'organe délibérant.

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats

A Verquin
le Maire

, le 30/03/2010

26500 - CIMETIERE VERQUIN -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	11 275,81	11 275,81
Titres de recettes émis (b)	0,00	0,00	0,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	11 275,81	11 275,81
Mandats émis (f)	0,00	0,00	0,00
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

26500 - CIME TIERE VERQUIN -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2008	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009
I - Budget principal				
Investissement				
Fonctionnement				
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
II - Budgets des services à caractère administratif				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
CIME TIERE VERQUIN -				
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	7 175,81	0,00	0,00	7 175,81
Sous-Total	7 175,81	0,00	0,00	7 175,81
TOTAL III	7 175,81	0,00	0,00	7 175,81
TOTAL I + II + III	7 175,81	0,00	0,00	7 175,81

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses détails.



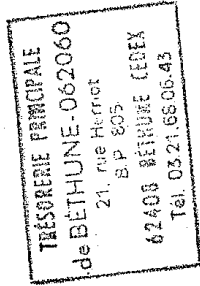
A **ARRAS**
Le Directeur Départemental
des Finances Publiques
Par procuration

11 FEV. 2010

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines droit, le présent compte.

Christelle LEFEBVRE

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CIMENTIERE VERQUIN - pendant l'année 2009 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.



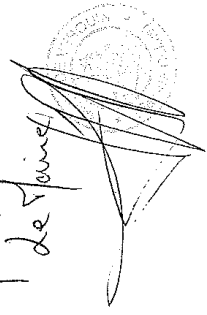
A BETHUNE, le 16 FEV. 2010
LE TRÉSORIER PRINCIPAL

J.-P. LECAILLIE

Vu par **Thierry TASSEZ** Maire de VERQUIN qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 30/03/2010 par l'organe délibérant.

A Verquin de Verquin, le 30/03/2010

RECUE 08 AVR. 2010



DÉLIBÉRATION

du Conseil Municipal - VERQUIN (1)

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION

dressé par M. LECAILLEZ Receveur

COMMUNE

L'an deux mille dix le trente Mars à 18 heures 30
de Conseil Municipal (1) dûment convoqué, s'est réuni.

en session ordinaire, sous la présidence de M. Thierry TASSEZ Maire

Nombre de Conseillers municipaux (2) en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal (1) : 25/03/2010

Présents : MM. T. TASSEZ - J. DELAHAYE - P. DUFOUR - J. GIRON -
F. HULLIN - M. HERREYAN - M. THIEUX - E. DHAILLE - H. VIVIEN -
M. JAJEWSKI - S. VANCAESTER - M. NOWAK - V. DASILVA -
A. FICARRA - M. PHILIS -

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal

(1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (2);

— Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (3) :

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Municipal comité
d'administration
municipaux ou mem.

REGULE 08 AVR. 2010



Pour expédition conforme :

Thierry TASSEZ
Maire de VERQUIN



DÉLIBÉRATION

du Conseil Municipal (1)

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION

dressé par M. LECAILLEZ Receveur

CITEYIÈRE

L'an deux mille dix le trente jour à 18 heures 30
Le Conseil Municipal (1) dûment convoqué, s'est réuni...

en session ordinaire, sous la présidence de M. Thierry TASSEZ Maire

Nombre de Conseillers municipaux (2) en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal (1) : 25/03/10

Présents : MM. TASSEZ - J. DELAHAYE - F. DUFOUR - J.L. COIRON
F. HULLIN - J. HERREMAN - F. THIEUV - E. JAILLE - H. VIVIEN
F. MAJEWski - S. VANCALSTER - F. NOWAK - V. DASILVA -
A. FICARRA - F. PHILIS

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal (1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

— Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (3) :

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

REGULE 08 AVR. 2010



Pour expédition conforme

Thierry TASSEZ

Maire de Citeyrière



Comité
administratif.
pour ou mem-

Comité

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE VERQUIN

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE PRINCIPALE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

ANNEE 2009

62212848 Code INSEE	VILLE DE VERQUIN BUDGET COMMUNE	CA	2009
------------------------	------------------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 580 350,29	G	1 916 155,19
	Section d'investissement	B	422 134,62	H	918 983,15

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2008	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	58 391,39
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	129 510,63	J	
			(si déficit)		(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)			2 131 995,54		2 893 529,73
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2010 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	583 319,60	L	34 238,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2010		583 319,60		34 238,00
		= E+F		= K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 580 350,29		1 974 546,58
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		1 134 964,85		953 221,15
		= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE		2 715 315,14		2 927 767,73
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

REPUBLIQUE FRANCAISE

62212848	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE DE VERQUIN
----------	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE PRINCIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL VILLE DE VERQUIN
--

M4

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2009

62212848 Code INSEE	VILLE DE VERQUIN CIMETIERE	CA	2009
------------------------	-------------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 0,00	G 0,00	G-A 0,00
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2008	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 7 175,81 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 0,00	Q= G+H+I+J 7 175,81	=Q-P 7 175,81

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2010 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2010	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 0,00	= G+I+K 7 175,81	7 175,81
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 0,00	= G+H+I+J+K+L 7 175,81	7 175,81

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Objet : Compte administratif 2009 - Affectation des résultats

Le Compte Administratif 2009 présente les résultats ci-après conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur :

➤ Section de fonctionnement :

Excédent reporté 2008	58 391.39 €
Excédent 2009	335 804.90 €

<u>Excédent 2009</u>	394 196.29 €

➤ Section d'investissement

Déficit reporté 2008	- 129 510.63 €
Excédent 2009	<u>496 848.53 €</u>
<u>Excédent d'investissement</u>	367 337.90 €
Restes à réaliser	- 549 081.60 €

<u>Besoin de financement 2009</u>	- 181 743.70 €

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de **reprendre l'excédent au Budget 2010**, de l'affecter comme suit et d'inscrire les restes à réaliser:

- **181 743.70 €** au compte **1068** « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement
= prélèvement
- **212 452.59 €** ($394\,196.29 - 181\,743.70 = 212\,452.59$ €) au compte **002**
« excédent de fonctionnement reporté »
- 367 337.90 € au compte 001 « excédent d'investissement reporté »
- - 549 081.60 € en restes à réaliser

Objet : Compte administratif 2009 Budget Cimetière- Affectation des résultats

Le Compte Administratif 2009 présente les résultats ci-après conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent reporté 2008	7 175.81 €
Résultat 2009	0.00 €
	<hr/>
<u>Résultat global 2009</u>	7 175.81 €

➤ **Section d'investissement**

NEANT

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de **reprendre l'excédent, soit 7 175.81 €, au Budget 2010.**

administratif 2009

Nombre de membres en exercice 23

Nombre de membres présents 15

Nombre de suffrages exprimés 15

Contre 0 Pour 15

COMMUNE DE VERQUIN

DELIBERATION

du Conseil Municipal

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

COMPTUNE

Nombre de membres en exercice 23

Nombre de membres présents 15

Nombre de suffrages exprimés 15

Contre 0 Pour 15

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Date de la convocation... 25/03/2010

Séance du 30/03/10 à 18 heures 30

présenté par le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par M. JASSEZ

présenté par le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par M. JASSEZ

présenté par le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par M. JASSEZ

présenté par le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par M. JASSEZ

1* Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		58 391,39	129 516,63		129 516,63	58 391,39
Part affectée à investiss	1 580 359,29	191 615,19	422 134,62	918 983,15	2 002 493,91	2 835 138,34
Opérations de l'exercice	1 580 359,29	1 974 546,58	551 615,25	918 983,15	2 131 974,54	2 893 529,73
Totaux		394 106,29		367 337,90		761 53,19
Résultat de clôture						

Besoin de financement	367 337,90
Excédent de financement	583 349,66
Restes à réaliser DEPENSES	34 238,06
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	181 745,70
Excédent total de financement	

Besoin de financement	181 745,70
Excédent de financement	212 952,55
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	

2* Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3* Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4* Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5* Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

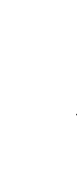
Ont signé au registre des délibérations MM. J. JASSEZ, DELAHAYE, DUFOUR, L. GODRON, F. HULLIN, F. HERREYAN, F. THIEUW, E. DRAILLE, H. VANLIEU, J. HAJEKNSKI, S. VANCAULSTER, J. NOLAK, V. DASILVA, A. FICARRA, H. PAULIS.

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),



08 APR. 2010

08 APR. 2010

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Lors du vote du compte administratif
 Nombre de membres en exercice 25
 Nombre de membres présents 25
 Nombre de suffrages exprimés 25
 Votes Contre Pour

COMMUNE DE **VEROJAN**
 DELIBERATION
 du Conseil Municipal
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats
 Nombre de membres en exercice 25
 Nombre de membres présents 25
 Nombre de suffrages exprimés 25
 Votes Contre Pour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de M. **CODRON**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2009** après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions administratives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Date de la convocation: **25.03.2010**
 Séance du: **20/03/10**, à **18h**, après s'être fait adresser par M. **TASSE** **après**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		7 175,81
Part affectée à investiss	0,00	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00
Totaux	0,00	7 175,81
Résultat de clôture		7 175,81

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
/	/
/	/
/	/

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00	7 175,81
0,00	7 175,81
	7 175,81

Besoin de financement	
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations MM. **TASSE**, **DELAHAYE**, **DURAND**, **EL-GHANNOUJ**, **F. HUKUW**, **F. HERREYAN**, **F. HIEUW**, **E. DAHILLE**, **H. VANIER**, **F. JAGIEWSKI**, **S. VANCALSTER**, **H. NOWAK**, **J. DA SILVA**, **A. FARRA**, **V. PILLI S.**
 au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif),
 Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

LE 08 AVR 2010

La séance au cours de laquelle est émis le compte administratif et l'ne doit pas différer au vint

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE VERQUIN

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE PRINCIPALE

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

ANNEE 2010

62212848 Code INSEE	VILLE DE VERQUIN BUDGET COMMUNE	BP	2010
------------------------	------------------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 938 636,59	1 726 184,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 212 452,59
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 938 636,59	1 938 636,59

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	328 700,00	510 443,70
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	583 319,60	34 238,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 367 337,90
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		912 019,60	912 019,60
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 850 656,19	2 850 656,19

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

REPUBLIQUE FRANCAISE

62212848	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE DE VERQUIN
----------	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE PRINCIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL VILLE DE VERQUIN
--

M4

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2010

62212848 Code INSEE	VILLE DE VERQUIN CIMETIERE	BP	2010
------------------------	-------------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 275,81	4 100,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 7 175,81
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		11 275,81	11 275,81

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		11 275,81	11 275,81

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Objet : Impôts locaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **VOTE les taux d'imposition 2010**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	12.92%	12.92%	12.92%	12.92%	12.92%	12.92%
Foncier bâti	15.89%	15.89%	15.89%	15.89%	15.89%	15.89%
Foncier non bâti	55.62%	55.62%	55.62%	55.62%	55.62%	55.62%



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2010

1 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS

	1	2	3	4	5
	Bases d'imposition effectives 2009	Taux d'imposition communaux de 2009	Taux d'imposition plafonnés 2010	Bases d'imposition provisionnelles 2010	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation.....	2 481 495	12,92	>>>	2 549 000	329 331
Taxe foncière (bâti).....	2 034 882	15,89	>>>	2 105 000	334 485
Taxe foncière (non bâti).....	21 397	55,62	>>>	21 800	12 125
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants	>>>	>>>	>>>		
Total :				675 941	675 941

1 - PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2010

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	-	54 685	+ Prélèvement pour le FSRIF (communes d'île de France)	+ Prélèvement au profit du FDPPT	=	Produit attendu TH, TF et seconde composante de compensation relais
						Produit attendu TH, TF et seconde composante de compensation relais (après colonne 7)

2 - CALCUL DES TAUX 2010 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15, page 2), une variation différentielle des taux doit être appliquée. Les valeurs indiquées dans les cases à droite sont les valeurs corrigées (colonne 10). Le produit de la CFE à taux constant (voir annexe), n'est à ajouter que si le produit attendu (numérateur) est supérieur au produit à taux constants (dénominateur)

	6	7	8	9	10	11	12
	Taux d'imposition de 2009 (col.2 ou 3)	Produit attendu	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition provisionnelles 2010	Produit correspondant (col.10 x col.11)
Taxe d'habitation.....	12,92	675 941	1,000 000	12,92	12,92	2 549 000	329 331
Taxe foncière (bâti).....	15,89			15,89	15,89	2 105 000	334 485
Taxe foncière (non bâti).....	55,62			55,62	55,62	21 800	12 125
Taxe professionnelle.....	>>>						
Total :		675 941					675 941

4 - PRODUIT ATTENDU AU TITRE DE LA COMPENSATION - RELAIS 2010 (cf. annexe)

Produit fiscal attendu TH, TF + compensation relais 2010		54 685	+ Compensation - relais (première composante)	=	Produit attendu sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2010 ?
					Compensation - relais attendue Compte n° 7318 de la NBC

5 - CALCUL DU PRODUIT PREVISIONNEL RESULTANT DES TAUX VOTES ET PRODUIT FISCAL ATTENDU AU TITRE DE 2010

Produit fiscal attendu TH, TF + compensation relais 2010		54 685	- Compensation - relais (seconde composante)	=	Produit prévisionnel total pour 2010
					Produit prévisionnel total pour 2010

A. ARRAS Le préfet,
 Le : 04 MARS 2010
 Le :
 le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 JACQUES CARRE
 Le maire,

Le :
 Le :
 Le :